

Directive sur les médias sociaux

Les médias sociaux représentent un outil de communication convaincant et dynamique. En tant qu'organisme soucieux de la sécurité, nous savons à Fil de Vie qu'il est nécessaire d'adopter des politiques et des directives pour assurer une utilisation adéquate des médias sociaux. Comme nous soutenons des familles touchées par une tragédie liée au travail, nous nous engageons également à ne plus nuire à ceux et celles qui ont déjà subi une perte tragique.

Nous avons mis des années à bâtir notre réputation en montrant aux familles que nous sommes un lieu sûr sur lequel elles peuvent, au besoin, compter. La réputation des gens et des marques peut être irrémédiablement endommagée en quelques heures, nous garantissons donc la discrétion.

Cette directive s'adresse-t-elle à moi?

Cette directive s'applique aux bénévoles qui utilisent les médias sociaux pour promouvoir Fil de Vie ou la randonnée Un pas pour la vie. Sont visés par cette directive : les membres du conseil d'administration (CA), les guides familiaux bénévoles, les conférenciers, les animateurs de soutien par les pairs, les bénévoles de l'engagement communautaire et les responsables des médias sociaux qui font la promotion de la randonnée Un pas pour la vie ou de Fil de Vie sur les médias sociaux.

Les bénévoles qui gèrent des comptes de médias sociaux au nom de Fil de Vie — comme les pages Facebook de la communauté Un pas pour la vie, les comptes X (autrement Twitter) ou Instagram — ont la responsabilité particulière de se comporter conformément aux lignes directrices.

Tous les ans, le personnel est tenu de relire la politique PA-10 Médias sociaux et d'accepter de se conformer à son contenu.

Utilisation responsable des médias sociaux :

1. **Représentation.** Vous écrivez au nom de Fil de Vie ou en votre nom? Soyez clair à ce sujet. Les bénévoles qui gèrent les pages ou comptes de médias sociaux de Fil de Vie représentent toujours cet organisme lorsqu'ils publient sur ces pages ou comptes.
2. **Un nom, c'est important.** Fil de Vie est le nom de l'organisme et Un pas pour la vie est le nom de notre principale collecte de fonds. La façon dont vous nous présentez facilite la compréhension! Nous nous efforçons de ne jamais utiliser une version abrégée ou un acronyme lorsque nous parlons ou écrivons publiquement pour éviter toute confusion. Utilisez toujours nos noms complets (c.-à-d. Fil de vie, et non pas « Fil » ; Un pas pour la vie, et non pas « Pas » ou « UPPLV »).

Le saviez-vous? Nous opérons sous le nom de Fil de Vie, mais notre nom légal est *Association de soutien aux familles affectées par une tragédie liée au travail*. La recherche de notre nom légal est le seul moyen de trouver notre statut d'organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada.

3. **Nos principes directeurs.** Familiarisez-vous avec la [mission, la vision et les valeurs de Fil de Vie](#). Et conduisez-vous conformément à celles-ci. Et, par-dessus tout, ne faites aucun mal aux familles que nous soutenons à Fil de Vie.
4. **Restez neutre et impartial.** Nous sommes un organisme de soutien familial non religieux, apolitique, neutre, impartial et indépendant. Il est important que nous maintenions nos idéaux non seulement pour notre réputation, mais aussi pour le bien-être des familles que nous soutenons. Ne commentez pas les questions politiques ou liées aux politiques lorsque vous représentez Fil de Vie.

5. **Matériel de marque et de marketing.** Utilisez les documents fournis par Fil de Vie — ils sont déjà conformes à notre image de marque et à notre marketing. Si vous vous sentez inspiré pour créer de nouvelles images et vidéos, [l'utilisation des logos de Fil de Vie et d'Un pas pour la vie doit d'abord être préapprouvée par le service Marketing et Communication de Fil de Vie.](#) Nous admirons votre créativité ; nous devons simplement nous assurer que l'utilisation est conforme à notre image de marque. [Veuillez suivre la ligne directrice de la marque pour la randonnée Un pas pour la vie.](#)
6. **Création de comptes de médias sociaux pour Fil de Vie ou Un pas pour la vie.** Contactez-nous avant de créer un nouveau compte de marque pour promouvoir votre randonnée Un pas pour la vie ou tout autre événement de Fil de Vie.
7. **Statistiques.** Les statistiques peuvent être un outil puissant pour éduquer les gens, et nous voulons être clairs sur les statistiques que nous utilisons. Voilà pourquoi nous nous en remettons presque toujours aux experts qui recueillent et partagent des statistiques sur les blessures et les maladies au travail, c'est-à-dire les commissions des accidents du travail et les ministères du Travail. Il y a un nombre qui nous préoccupe particulière à Fil de Vie : le numéro 1. Un, c'est déjà trop.
8. **Autocensure.** De nos jours, tout ce que vous publiez n'est en fait qu'une capture d'écran pouvant être rapidement partagée. Quels que soient vos paramètres de confidentialité, il est possible de partager tout ce que vous publiez. Il est aussi facile de se laisser emporter par l'émotion de l'écriture. Si ce que vous êtes sur le point de publier vous met un peu mal à l'aise, reportez la publication pour vous donner le temps d'y réfléchir. Comme tout le contenu publié sur les pages et les profils publics peut être partagé, soyez plus conscient de la nécessité de l'autocensure. Si vous n'êtes pas sûr que votre message soit approprié, vérifiez d'abord auprès du personnel.
9. **Respectez la vie privée et la confidentialité.** Ne publiez pas de photos de gens sans leur autorisation expresse. Le code de conduite de Fil de Vie s'étend aux médias sociaux et à d'autres interactions en ligne. Exception : lorsque les gens participent à la randonnée Un pas pour la vie, ils acceptent de signer une renonciation et consentent ainsi à ce que leur photo soit prise et partagée.

Considération spéciale : Lorsque la tragédie d'une famille est couverte dans les médias, il y a de fortes chances que la famille lise les commentaires. Il est judicieux de présenter des condoléances, mais il faut s'abstenir de commenter ou de tirer des conclusions sur la cause ou le blâme. Il ne revient pas à Fil de Vie de porter un tel jugement et ce n'est pas constructif pour soutenir la famille.
10. **Ne tolérez pas les comportements abusifs.** Le personnel et les bénévoles ne doivent pas faire l'objet d'un comportement abusif sur les réseaux sociaux. Signalez tout abus à votre gestionnaire de programme ou au DG de Fil de Vie.

En cas de doute, contactez-nous. La prévention des tragédies liées au travail ou le soutien aux familles après une blessure, une maladie ou un décès lié au travail comportent des zones grises, tout comme les conversations à ce sujet. Nous reconnaissons sincèrement votre passion, votre engagement et votre soutien, et nous voulons travailler avec vous pour nous assurer que nous sommes tous sur la même longueur d'onde!

Si, dans le cadre de vos fonctions, vous publiez ou partagez un message sur Fil de Vie qui ne correspond pas à cette ligne directrice, nous devons le supprimer ou le modifier. Nous vous contacterons pour apporter cette modification ou nous prendrons les mesures nécessaires pour supprimer la publication. Il est certainement préférable d'en discuter à l'avance avec nous, si vous n'êtes pas sûr du tout.

Contactez-nous!

À Fil de Vie, nous partageons régulièrement sur nos réseaux sociaux de l'information sur les familles que nous soutenons, ainsi que les nouveautés relatives à nos programmes et à nos partenariats. N'oubliez pas de nous identifier pour nous aider à partager vos messages avec la famille élargie de Fil de Vie, et suivez-nous sur les réseaux sociaux pour savoir ce qui se passe. Nous estimons également sincèrement le partage de nos messages lorsqu'ils sont également importants pour vous!



[@threadsoflife @](#)



[threadsoflife Association](#)



[de soutien aux familles affectées par une tragédie du travail — Fil de Vie](#)